

Type de prestation / Type of service	
REGULATEURS - ROBINETS - DETENDEURS	
INSTRUCTION DES DEMANDES / APPLICATIONS	Euro H.T.
Inscription / Registration fee (uniquement pour les nouveaux titulaires)	255
Admission pour un nouveau produit	1115
Admission pour un produit dérivant d'un produit déjà certifié par CERTIGAZ ⁽¹⁾	820
Extension avec modification majeure ⁽²⁾	820
Extension avec modification mineure ⁽³⁾	450
Maintien	450
AUTORISATION DE LABORATOIRE CG / CG LABORATORY AUTHORIZATION	
Admission / Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	980
Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non (UKCA)	980
INTERVENTION EN USINE / AUDIT	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽⁴⁾	1610
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) ⁽⁴⁾	2060
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	805
Prélèvement (par jour) ⁽⁴⁾	1080
ESSAIS/ TESTING	
Evaluation des essais sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) ⁽⁴⁾	1610
Evaluation des essais sur site (par jour à partir du 3 ^{ème} jour de la prestation) ⁽⁴⁾	1335
Surveillance des essais sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur)	2060
Rapport d'évaluation des essais	805
Prestations externes des laboratoires indépendants (par jour) ⁽⁴⁾	Devis labo
DEPLACEMENT / TRAVEL EXPENSES	
Frais de déplacement et de séjour (A/R ; dont frais de visa)	Frais réels
Forfait trajet hors France et hors pays limitrophes (A/R)	565
Forfait si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	565
Démarches d'obtention de visa (hors frais de visa)	565
GESTION ANNUELLE et DROIT D'USAGE (par année civile) ANNUAL FEE and the RIGHT TO USE THE CG MARKING (calendar year)	
-REGULATEURS, -ROBINETS, -DETENDEURS Par certificat	1510
MAINTIEN Par certificat et pour tout type de produit	625
AUTORISATION DE LABORATOIRE Par attestation	540

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

- ⁽¹⁾ produit dérivant d'un produit certifié par CERTIGAZ dans le cadre d'une autre application gérée par CERTIGAZ
- ⁽²⁾ une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou essai(s)
- ⁽³⁾ correspond à une évolution mineure du produit certifié (changement des raccords, ajout d'élément non fonctionnel, évolution non technique, non remise en cause des performances du produit)
- ⁽⁴⁾ hors frais de déplacement et de séjour



CG

Marquage CERTIGAZ

Tarifs 2025

Janvier

Nota : en cas d'annulation ou de report d'une visite d'inspection ou d'audit du fait du demandeur/titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés.